

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 306-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.1154

Déposée le: 25.11.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Müller (Orvin, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 21.01.2016

N° d'ACE: 475/2016 du 27 avril 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: -



Manifestations scolaires infamantes pour la police

L'école Pestalozzi de Thounne mène actuellement un projet culturel intitulé Tête-à-Tête. Ce projet est dirigé par un certain « Teaching Artist », Daniel Linder, qui reçoit un soutien financier de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne.

Lors des représentations, qui ont lieu sur la Rathausplatz de Thounne, les élèves chantent des airs du genre :

- « Fuck the Police » (ou FTP, nique la police)
- « ACAB – All Cops are Bastards » (tous les flics sont des salauds)
- « Bullen werden auf dem Asphalt zersiebt » (cogner les flics sur le bitume)

Les vidéos de ces représentations ont également été publiées sur Youtube :

<https://www.youtube.com/watch?v=u6bungDesZA>

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

- Le Conseil-exécutif trouve-t-il normal que des contenus relevant du droit pénal soient diffusés lors de spectacles scolaires ?

- Le projet dirigé par Daniel Linder, ou Daniel Linder lui-même, reçoit-il un soutien financier du canton ? Dans l'affirmative, à combien s'élève-t-il ?
- Que compte faire le canton à propos de ces spectacles scolaires ?

Motivation de l'urgence: les faits incriminés relèvent du droit pénal et les représentations publiques du spectacle sont en cours.

Réponse du Conseil-exécutif

Le programme Education et culture de la Direction de l'instruction publique existe depuis cinq ans. Durant cette période, plus de 4000 projets culturels ont été réalisés avec plus de 140 000 élèves. Le programme est destiné à tous les degrés d'enseignement, des écoles enfantines aux gymnases en passant par les écoles professionnelles. L'auteur de l'interpellation fait référence à un cas concret qui s'est passé dans une école à Thoune. C'est le seul cas connu de ce genre.

Les projets organisés dans le cadre du concours tête-à-tête, dont le projet en question fait partie, sont toujours sélectionnés par un jury indépendant composé de spécialistes. La sélection se fait principalement sur la base de l'idée du projet. Les contenus ne sont pas encore définis en détail à ce moment-là.

Le Conseil-exécutif apporte les réponses suivantes à l'auteur de l'interpellation :

Question 1 :

Non. L'école obligatoire ne peut pas produire ou diffuser des contenus racistes, discriminatoires ou sexistes. Il faut clairement contrer de tels courants de pensée à l'école.

Question 2 :

Le projet, qui comprenait à l'origine treize classes, n'est poursuivi qu'avec sept classes depuis l'incident. Des restrictions ont par ailleurs été imposées : la représentation finale aura lieu dans les locaux de l'école. Le canton de Berne a promis l'octroi de 15 000 francs pour la totalité du projet, qui aura duré dix mois au total.

Question 3 :

Des mesures ont été prises avec détermination sur place. Ainsi, plusieurs entretiens ont été menés dans le but de clarifier la situation. La direction d'école et l'artiste ont en outre cherché le dialogue avec les autorités et une rencontre a eu lieu entre toutes les parties prenantes et la police cantonale bernoise, à l'initiative de cette dernière. Les responsables ont exprimé leurs regrets quant aux incidents et aux fautes commises. Ils ont de plus expliqué qu'ils avaient mal évalué la portée des publications et se sont excusés pour leur comportement fautif. Les discussions ont permis de clarifier et de gérer la situation. Lors du dernier entretien entre la Direction de l'instruction publique et l'école, les parties prenantes sont parvenues à la conclusion qu'il n'était pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires, une fois que la classe se serait entretenue avec la police et qu'elle aurait été sensibilisée à la problématique des publications sur Internet. La rencontre qui s'en est suivie entre la classe et la police cantonale a permis d'inspirer du respect pour le travail de la police chez les élèves et de renforcer la compréhension mutuelle. Le Conseil-exécutif estime donc que l'affaire est close.

Destinataires

- Grand Conseil